|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| logo Normandie 2016 |  |  |   |  |

**Liste des pièces à fournir pour le dépôt d’une demande au titre du Téléservice « Normandie forêt investissements au sein des propriétés forestières »**

Intervention 73.08 du Plan Stratégique National-PAC 2023-2027

**Personnes morales (groupements forestiers, groupements fonciers, associations syndicales, organisations de producteurs, SCI, GIEEF).**

**Pièces obligatoires pour tous les projets :**

|  |  |
| --- | --- |
| Pièces à fournir | Précisions |
| Décision autorisant la réalisation du projet et de la demande | PV de l’assemblée délibérante |
| Titres de propriété | Extrait de matrice cadastrale à jour/relevé de propriété.  |
| Plan de situation | Plan de situation au 1/25 000. |
| Plan de masse | Plan de masse cadastrale daté avec indication du Nord et échelle de type graphique, à une échelle permettant de présenter toutes les indications sur le projet ainsi que les références cadastrales des parcelles concernées. |
| Garantie de gestion durable | * 1. Pour les propriétés ≥ 10 ha : Plan Simple de Gestion (PSG) agréé
1. (si le PSG est en cours d’agrément, la demande d’aide peut être déposée, l’instruction ne pourra cependant être finalisée que sur présentation du PSG agréé).
	1. Pour les propriétés < 10 ha : Plan Simple de Gestion agréé ou Règlement Type de Gestion (RTG) ou Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

Pour chacun de ces documents, il est demandé la preuve de l’adhésion ou de l’agrément, ainsi que le document de gestion correspondant.Concernant le PSG, à défaut du document complet, un extrait comprenant, selon les volets requis, les travaux de desserte ou le programme de coupes et travaux, peut être transmis. A défaut, l’analyse « biodiversité » est requise. |
| Etat récapitulatif des dépenses prévues au projet | [Fichier Excel des « dépenses prévisionnelles de l’opération »](https://www.normandie.fr/normandie-foret-investissements-au-sein-des-proprietes-forestieres) complété (Rubrique Documents à télécharger) |
| RIB | Au nom de la personne morale bénéficiaire de l’aide |

**Pièces complémentaires à fournir sous conditions**

|  |  |
| --- | --- |
| Pièces à fournir | Précisions |
| Mandat de dépôt délégué autorisant le dépôt de la demande d’aide par le gestionnaire forestier | Si la demande d’aide n’est pas réalisée en direct par la personne morale bénéficiaire de l’aide, mais par son gestionnaire ou une autre entité  |
| Pouvoir ou délégation de signature et copie de la pièce d’identité du signataire | Si ce n’est pas la représentant légal de la structure qui dépose la demande d’aide.  |
| Devis estimatifs détaillés des dépenses | Pour les dépenses déclarées au réel (càd hors forfait)1 devis (non signé) pour les dépenses < 25 000 € HT2 devis (non signés) pour les dépenses entre 25 000 € HT et 100 000 € HT3 devis (non signés) pour les dépenses > 100 000 € HT |
| Cartographie des stations ou diagnostic en lien avec le changement climatique  | Obligatoire pour les volets « Reboisement des peuplements économiquement pauvres », « Régénération naturelle et enrichissement » et « Replantation de peupleraies et noyeraies existantes » Concernant la production d’un « diagnostic en lien avec le changement climatique », sont acceptés : * Les conclusions de l’outil Bioclimsol,
* Les conclusions de l’outil Climessence
* Un extrait du guide de choix des essences de Normandie, accompagné d’un argumentaire justifiant le choix des stations retenues.
 |
| Preuve de la qualification de « peuplement économiquement pauvre » sur les parcelles concernées/ îlots concernés | Obligatoire pourles volets « Reboisement des peuplements économiquement pauvres » et « Replantation de peupleraies et noyeraies existantes ». Facture relative à la vente des bois ou estimation à « dire d’expert »  |
| Attestation dérogatoire de coupe avant travaux | Si la coupe envisagée n’est pas prévue dans le document de gestion durable. |
| Analyse « biodiversité » sur les parcelles concernées | Obligatoire pour les volets « Dessertes », « Reboisement des peuplements économiquement pauvres » et « Replantation de peupleraies et noyeraies existantes » si les travaux ne sont pas prévus dans le document de gestion durableRemplir le modèle type. |
| Certification PEFC ou FSC | Pièce facultative mais permettant l’attribution de points de sélection |
| Tout document utile à l’instruction | Pièce complémentaire possible à l’appréciation du porteur de projet.  |